

EXAMEN PROFESSIONNEL

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - Session 2022

EPREUVE PRATIQUE

Spécialité : Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers

Option : Agent d'exploitation de la voirie publique

(Durée : 1h00- coefficient 3)

Cette épreuve pratique est destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

SUJET :

1) DESHERBAGE ALTERNATIF

Dans le cadre de vos missions au sein du service voirie de votre collectivité, vous êtes amené à utiliser un **brûleur thermique** pour procéder au **désherbage de caniveaux et de trottoirs**.
A l'aide du matériel mis à votre disposition, vous exécuterez cette mission.

Il est précisé que vous vous trouvez dans une rue de desserte de votre commune ouverte à la circulation durant cette opération.

2) RELEVEMENT DE COTES SUR CHANTIER

Suite à une intervention sur la chaussée dans le cadre d'une fuite de canalisation d'eau potable, il est nécessaire de procéder à une **réfection d'enrobé** au droit des travaux.

Votre chef de service vous demande de vous rendre sur les lieux et de **relever la surface des enrobés à refaire ainsi que le linéaire de joint de fermeture à prévoir** en périphérie de la pièce d'enrobé.

3) IMPLANTATION D'UN PASSAGE PROTEGE POUR PIETONS

Vous avez été chargé par votre responsable de service **d'implanter un « passage piétons »** de dimensions réglementaires au droit d'un surbaissé de trottoir, dans une rue de votre commune.

A l'aide du matériel mis à votre disposition, vous devez, dans un premier temps et avant l'application de la peinture, **placer les cordeaux pour délimiter les largeurs de bandes à implanter** tout en respectant les distances normalisées de ce type d'ouvrage.

Vous expliquerez chronologiquement votre démarche en cours de réalisation.

Attention, durant cette opération la circulation des véhicules devra être maintenue.

4) DANGER TEMPORAIRE EN BORDURE DE VOIRIE COMMUNALE

Au cours d'un de vos déplacements avec votre véhicule de service sur une route secondaire de votre collectivité, vous constatez un véhicule (semble-t-il en panne), immobilisé sur le bord de la chaussée sans feux de détresse ni triangle de signalisation.

En attendant l'arrivée d'une patrouille de police municipale que vous avez préalablement alertée, vous devez à l'aide du matériel mis à votre disposition, **matérialiser le lieu pour informer les usagers de la route, de ce danger potentiel.**

Durant cette opération, vous déclinerez votre mode opératoire et expliquerez les risques encourus pour les usagers de la route.

5) SIGNALISATION DE CHANTIER FIXE EN RIVE DE CHAUSSEE

Vous devez intervenir en rive de voirie afin de remédier à un affaissement de chaussée lié à une fuite de canalisation (matérialisé par un traçage orange sur chaussée, dans le cadre de cette épreuve). Compte tenu de l'origine de ce désordre, l'intervention est prévue durant la journée.

A l'aide du matériel mis à votre disposition, il vous est demandé de **réaliser un balisage réglementaire et la protection de ce chantier.**

Attention, vous êtes en milieu urbain, sur une voirie inférieure à 6 mètres de largeur, à faible trafic mais à double sens de circulation et devant être maintenue ouverte durant les travaux.

☞ Il est exigé une méthode de travail conforme aux règles de sécurité